

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 12 juillet 2018

### Délibération n° DE\_12072018\_01

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 juillet à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 06 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Lavazan, sous la présidence d'Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	37
Nombre de suffrages exprimés	42

#### Etaient présents :

Aubiac : /

Bazas : Danielle BARREYRE, Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Dominique LAMBERT

Bernos-Beaulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Pascale SEMPROLI

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Jean-Luc GLEYZE,

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Valérie GEVAERT

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Jean-Claude DUPIOL

Escaudes : Bernard TULARS

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Daniel GENEDES

Giscos : Fabienne BARBOT

Goualade : René CARDOIT

Grignols : Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : /

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Madeleine LAPEYRE

Le Nizan : Jeannine DANIEAU

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Alain CHAZEAU

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 033-200043982-20180712-DE\_12072018\_01-DE

Absents, excusés : Jean-Pierre BAILLE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC, Pascal CALDERON, Bernard DAURIAN, Carole DEVELAY, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Jean-Serge LAMBROT, Jean-Luc LANOELLE, Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY, Martine NAZARIAN, Isabelle POINTIS, Daniel SAINT-MARC, Jean-Pierre TECHENE

Procurations : Carole DEVELAY à Bernard BOSSET, Jean-Pierre BAILLE à Patrick CHAMINADE, Martine NAZARIAN à Joël CROS, Bernard DAURIAN à Jean-Claude DUPIOL, Jean-Pierre TECHENE à Olivier DUBERNET

Secrétaire de séance : Adeline PORTET

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

---

## **OBJET : RAPPORT N°1 – URBANISME**

### **Validation du diagnostic territorial du PLUi**

#### **Rapporteur : Olivier DUBERNET**

Par délibération du conseil communautaire n° 29012015\_01 du 29 janvier 2015, la Communauté de Communes du Bazadais a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire.

Ce travail a débuté en mars 2017 conjointement avec la CdC du Sud-Gironde avec laquelle des démarches communes sont engagées en matière d'économie, de tourisme et d'urbanisme. Ce territoire élargi est effectivement vécu par les citoyens comme un bassin de vie au quotidien.

Le diagnostic de territoire et l'Etat Initial de l'Environnement ont donc été réalisés à l'échelle des deux Communautés de Communes du Bazadais et du Sud Gironde.

Suite aux différents ateliers, groupes de concertation et réunions de travail qui se sont déroulés tout au long de l'année 2017 ;

Suite à sa présentation aux personnes publiques associées le 20 décembre 2017 ;

Suite à sa présentation à la population dans le cadre de trois réunions publiques territorialisées à Bazas, Captieux et Grignols en février et mars 2018 ;

Suite à sa présentation au comité de pilotage du PLUi (*bureau communautaire*) le 16 avril 2018 ;

Il appartient désormais au Conseil Communautaire de valider le diagnostic dont le dossier a été remis à chaque délégué communautaire. Ce diagnostic sera retravaillé tout au long de la démarche PLUi, avec une actualisation des données.

La fin de la phase de diagnostic marque l'engagement de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire décide à la majorité :

⇒ **DE PRENDRE ACTE** de la fin de la phase de diagnostic du PLUi ;

- ⇒ **DE VALIDER** le diagnostic comme base de travail satisfaisante, mais amendable jusqu'à l'arrêt du projet, pour démarrer l'élaboration du PADD ;
- ⇒ **D'AUTORISER** la mise à disposition du public d'un dossier de synthèse du diagnostic dans chaque mairie, au siège de la Communauté de Communes du Bazadais et à l'antenne administrative de Grignols.

**Abstentions : Fabienne BARBOT, Danielle BARREYRE, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Jean-Luc GLEYZE, Dominique LAMBERT**

Résultat du vote :

Votants : **42**

Abstentions : **6**

Pour : **36**

Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 13 juillet 2018.

Le Président

Olivier DUBERNET  
Signé électroniquement